

Initiatives ministérielles

la commission qui examinera les questions relatives à la Loi électorale du Canada.

À notre retour de congé, en novembre, nous avons constaté que le premier ministre avait établi une commission sans aucune consultation, ni au sujet des membres nommés, ni au sujet du mandat. Le vice-premier ministre s'était engagé, dans une réponse à une question posée dans cette Chambre, à consulter les députés de l'autre côté.

Je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu de telles consultations, et je suis sûr que mes collègues néo-démocrates partagent mon avis. Ce que je voulais donc faire ressortir, c'est que nous collaborons avec le gouvernement pour accélérer l'adoption de ce projet de loi, mais que nous n'avons pas eu la même collaboration en ce qui concerne l'établissement de cette commission. C'est ce que je voulais rappeler. Pour le reste, nous sommes tout à fait d'accord avec ce projet de loi.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je tiens seulement à préciser les propos de mon collègue libéral. Nous n'avons certes rien à dire du calibre de la personne qui représente le Nouveau Parti démocratique, mais nous trouvons que la démarche suivie est discutable. Elle démontre que le gouvernement n'a pas pris au sérieux le dialogue et les consultations parlementaires qu'il avait promis de tenir.

Quant au projet de loi, nous avons convenu d'en accélérer l'adoption après avoir obtenu l'assurance des représentants d'Élections Canada et du ministère qu'il n'empêcherait pas quelqu'un de l'extérieur de la circonscription de poser sa candidature à des élections partielles. On s'est inquiété un peu de la formulation et de la signification des dispositions, mais je crois que ces inquiétudes n'ont plus aucune raison d'être maintenant, et que les gens qui souhaitent poser leur candidature aux élections partielles de Chambly ou aux autres élections partielles que le premier ministre déclenchera au cours des six prochains mois, pourront le faire s'ils sont citoyens canadiens.

• (1410)

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) propose: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'hon. secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Cooper: Monsieur le Président, c'est tout pour ce qui est des mesures législatives inscrites au nom du gouvernement aujourd'hui. Je demande maintenant qu'on lève la séance jusqu'à la convocation de la présidence pour la sanction royale plus tard cet après-midi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le gouvernement pour sa collaboration aujourd'hui; comme d'habitude, l'opposition est toujours disposée à collaborer avec le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord pour suspendre les travaux? Le député de Churchill a la parole.

M. Murphy: Monsieur le Président, nous l'acceptons à condition que la motion inscrite au nom du député d'Essex—Windsor soit mise au bas de l'ordre de priorité du *Feuilleton*, pour qu'on puisse en traiter à une date ultérieure.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Prince-Albert—Churchill River m'a donné avis par écrit qu'il ne pourra présenter sa motion au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le lundi 18 décembre 1989.